

Projet destination Afrique du Sud

Conditions d'admissibilité et processus à respecter :

1. Procéder à l'inscription et au dépôt des documents.
2. Le CFP vous acheminera un accusé de réception et une lettre d'admission conditionnelle.
3. Une fois que vous recevez cette lettre d'admission conditionnelle, vous devez payer les frais exigés au CFP. De plus, vous devez payer un premier versement de 500 \$ à l'agence de voyages (coordonnées bancaires à venir). Les billets d'avion ne sont pas sous la responsabilité du CFP. Il appartient à chacun des élèves de faire ces démarches avec l'agence de voyages.
4. Vous devrez participer à la soirée d'information qui aura lieu durant le mois de janvier 2023 (modèle hybride, présentiel et à distance). Les personnes ayant participé à cette rencontre seront priorisées. Advenant le cas, où il y aurait plus de 16 personnes qui se qualifient, un processus d'entrevue sera mis en place. À la suite de ces premiers processus, un élève qui n'est pas sélectionné, les frais exigés ainsi que le dépôt de 500\$ lui seront remboursés.
5. Début des cours février 2023.
6. Le 1^{er} mars 2023, un 2^e dépôt de 500 \$ devra être fait à l'agence de voyages.
7. Le 1^{er} avril 2023, un 3^e et dernier dépôt devra être fait à l'agence de voyages pour le paiement final du billet. Le montant sera confirmé à ce moment selon le coût réel du billet, actuellement (décembre 2022) le coût est de 1 500 \$. L'élève assumera la décision de s'acquiescer d'une assurance annulation ou non.

Ce que l'élève doit respecter :

1. Fournir son passeport rapidement afin de s'assurer de la validité de celui-ci. Pour les élèves mineurs, des informations complémentaires seront fournies au besoin (prévoir les frais d'un document signé par un avocat).
2. Il doit prendre une assurance voyage et nous fournir la preuve.
3. Il est fortement suggéré que les élèves aient leurs vaccins recommandés à jour (hépatite A et B, tétanos, fièvre typhoïde).
4. Il doit réussir l'ensemble de ses cours afin de participer au stage en février 2024.
5. Il doit respecter les règles du CFP tout au long de sa formation ainsi qu'en stage.
6. L'élève doit participer activement aux activités de collecte de fonds.

En cas d'abandon ou de fin de formation :

- L'élève devra prendre en charge ses démarches avec l'agence de voyages pour l'annulation et le remboursement, si possible, de son billet d'avion. La CFP n'est pas responsable des billets d'avion.
- L'argent amassé durant les collectes de fonds est pour l'ensemble du projet et non individuel. Ces montants ne sont donc pas remboursables.